



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

ADMINISTRATION

AM_2022_08

Arrêté municipal

Numérotage de voirie

Rue de la Mairie, Communailles-en-Montagne

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2213-28 ;
- Vu** l'article R. 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2022 portant dénomination de la rue de la Mairie à Communailles-en-Montagne ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

Considérant que la route départementale n°64 traversant le hameau de Communailles-en-Montagne porte désormais la dénomination unique « rue de la Mairie » en lieu et place des dénominations « Quartier haut » et rue de la Mairie » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit le numérotage suivant de la rue de la Mairie :

Libellé de la voie	Référence cadastrale	Numéro	Extension
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZH 115	1	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 48	2	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 54	3	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 25	3	BIS
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 47	4	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 50	5	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 14	6	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 51	7	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 61	7	BIS
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 13	8	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 62	9	

Libellé de la voie	Référence cadastrale	Numéro	Extension
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 42	10	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 45	10	BIS
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 30	11	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 10	12	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 31	13	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 38	14	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 33	15	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 52	16	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 6	18	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 4	20	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 53	22	
RUE DE LA MAIRIE	331 161 ZC 24	24	

Article 2 : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 10 mars 2022

Le Maire,

 Florent SERRETTE

